

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -
Proposition d'aide à la rénovation du complexe sportif
et culturel "Les Roseaux" par la Commune de
Marlenheim**

CP/2019/520

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet vise à renforcer l'offre sportive à destination des collégiens du collège Grégoire de Tours de Marlenheim et s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" et "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public".

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Commune de Marlenheim une contribution financière d'un montant de 521 700 € pour la rénovation du centre culturel et sportif « Les Roseaux ».

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Marlenheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud le 15 janvier 2018.

Dans le cadre de l'étude menée par le Département en 2017, le collège Grégoire de Tours n'a pas été diagnostiqué comme « carencé » en équipements sportifs couverts. Les élèves ont accès au centre culturel et sportif « Les Roseaux » (Commune de Marlenheim) et à l'Espace Sportif « Porte du Vignoble » (Communauté de Communes de la Porte du Vignoble), tous deux situés à proximité immédiate du collège.

Le Centre culturel et sportif « Les Roseaux » est occupé par de nombreux utilisateurs dont le collège de Marlenheim. Les 600 élèves du collège et les enseignants s’y rendent quotidiennement et sont les utilisateurs les plus fréquents durant les périodes scolaires.

Par ailleurs, la commune de Marlenheim est elle aussi très attachée à ce bâtiment qui est très utilisé par le tissu associatif local et par les établissements scolaires environnants.

Aujourd’hui, le complexe est ancien et nécessite une rénovation afin de mieux répondre aux besoins et normes actuels. Mis en service en 1969, agrandi en 1989, le centre culturel et sportif a subi les affres du temps et présente aujourd’hui des désordres structurels importants et des signes de vétusté.

Le projet initial de la commune prévoyait une rénovation complète de l’équipement par phases. Mais des mouvements de la charpente constatés en novembre 2018, ont causé des fissures importantes sur les arcs de charpente en bois. Le site a été fermé en novembre 2018 pour cause de péril imminent et l’étaiement du complexe pour prévenir le risque d’effondrement. Des travaux de réparation de la charpente ont été programmés afin que la salle soit à nouveau utilisable à la rentrée scolaire de septembre 2019.

Cet aléa a contraint la commune à redéfinir une nouvelle stratégie d’action. Soucieux de ne pas mettre en difficulté les finances communales, le Conseil Municipal a décidé de scinder le projet et d’engager uniquement les travaux de mise en sécurité et conformité les plus urgents.

La décision de réaliser ou non d’autres travaux de rénovation est reportée après les prochaines élections municipales.

1) Une première phase opérationnelle de travaux

La première phase opérationnelle comprend :

- des travaux de réparation de la charpente programmés entre mai et juillet 2019 ;
- le réaménagement des zones nord et sud de la salle sportive (cloisonnement, chauffage, ventilation, électricité, ECS, blocs sanitaires, local de rangement dédié au collège, cuisine...).

Ces travaux représentent un cout global de 1 739 000 € HT :

Dépenses HT		Recettes HT	
Maitrise d’œuvre	352 200 €	Région (non acquis)	100 000 €
Travaux	1 386 800 €	Département	521 700 €
		D.E.T.R. (estimée)	521 700 €
		Autofinancement	595 600 €
TOTAL HT	1 739 000 €	TOTAL HT	1 739 000 €

Il est proposé d’attribuer, au titre du Fonds de Développement et d’Attractivité, une aide de 30% soit 521 700 € à ce projet.

2) Phases ultérieures

La Commune devrait réaliser ultérieurement les phases 2 et 3 dont les travaux consistent à :

- rénover des locaux techniques et l’éclairage de la salle sportive ;
- rénover le hall d’entrée ;
- rénover la salle culturelle ;

- reprendre la toiture dans sa totalité ;

Le coût global de ces phases a été estimé en phase Avant-Projet Sommaire à environ 3,2 M € HT. Le soutien du Département au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour ces phases 2 et 3 s'établira au même taux de 30%.

3) Les engagements de la Commune de Marlenheim

La commune, propriétaire du centre culturel et sportif « Les Roseaux », s'engage à :

- réaliser la première phase de travaux décrite ci-dessus ;
- garantir au collège Grégoire de Tours, l'accès à la salle sportive et à la salle culturelle « Les Roseaux »
Les créneaux ainsi mis à disposition répondront aux besoins identifiés par le collège pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS), pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des sections sportives scolaires (SSS).
Les modalités de cet accès sont précisées dans la convention d'utilisation jointe en annexe ;
- mettre gratuitement à disposition du collège Grégoire de Tours, dès la rentrée scolaire 2020/2021 et pendant 8 ans, la salle sportive et la salle culturelle « Les Roseaux » pour l'EPS, l'UNSS et les SSS.
Au terme de ces 8 années, la mise à disposition se fera pendant 7 ans aux tarifs départementaux actuels comme précisé dans la convention d'utilisation jointe
- prévoir l'investissement et le renouvellement nécessaire en « matériel sportif » favorisant et améliorant la pratique sportive des collégiens (poteaux et filets de volley et de badminton, tapis de gymnastique, agrès de gymnastiques, mini buts de handball pour un montant d'environ 6 000 € HT défini en comité de pilotage) et à installer deux cages de handball amovibles sur le grand terrain ;
- mettre à disposition du Département gratuitement et une fois par an au maximum, un de ces équipements, en cas de besoin administratif ou événementiel.
- étudier toute nouvelle demande de créneau formulée par une association sportive ou pour de la pratique libre en allongeant, si nécessaire, les plages horaires d'ouverture de (lister les équipements), notamment en soirée et le week-end. Les services du Département et les comités sportifs départementaux peuvent, le cas échéant, accompagner le bénéficiaire dans cette réflexion.

4) Engagements de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble :

La Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, propriétaire de l'Espace Sportif « La Porte du Vignoble », s'engage à :

- garantir au collège Grégoire de Tours l'accès à l'Espace Sportif « La Porte du Vignoble ». Les créneaux ainsi mis à disposition répondront aux besoins identifiés par le collège pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS), pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des sections sportives scolaires (SSS).
Les modalités de cet accès sont précisées dans la convention d'utilisation jointe en annexe ;
- mettre gratuitement à disposition du collège Grégoire de Tours, dès la rentrée scolaire 2020/2021 et pendant 8 ans, l'Espace Sportif « La Porte du Vignoble » pour l'EPS, l'UNSS et les SSS.
Au terme de ces 8 années, la mise à disposition se fera pendant 7 ans aux tarifs

départementaux actuels comme précisé dans la convention d'utilisation jointe

5) Engagements du Collège Grégoire de Tours de Marlenheim :

Le collège Grégoire de Tours s'engage à :

- poursuivre le partenariat renforcé avec le Hand-Ball Club de Marlenheim (HBCM) dans le cadre de la section sportive scolaire (SSS) hand-ball du collège notamment en encourageant la mixité au sein de cette section sportive. D'autre part le collège s'engage à évaluer l'impact de la SSS sur la réussite scolaire (Brevet des collèges) ;

- promouvoir et pérenniser la section sportive scolaire danse (la seule dans le département). Le collège s'engage également à ouvrir l'établissement sur son territoire en faisant de cette section sportive un acteur incontournable de la vie culturelle locale ;

- poursuivre les actions engagées suite à l'enquête « Bien-être » réalisée par le collège en juin 2017 avec le soutien du Département. Les résultats de cette enquête ont permis de mettre en place des actions de prévention santé (exemples : méditation, alimentation, gestion du stress, activités physiques et de loisirs).

Cette enquête expérimentale a été une référence pour le questionnaire bien-être réalisé par le Département et proposé à tous les collèges en 2018-2019.

- utiliser en bon père de famille les équipements sportifs mis à disposition du collège dans le respect de la convention d'utilisation des installations sportives communales et intercommunales (propreté des locaux, utilisation écoresponsable, sécurité, respect du matériel, plannings d'occupation, etc.) ;

6) Engagements du Département :

Le Département s'engage à :

- mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;

- participer aux frais des sections sportives scolaires handball et danse du collège Grégoire de Tours de Marlenheim dès la rentrée scolaire 2019/2020 dans le cadre du dispositif de droit commun de « soutien aux sections sportives des collèges » et sur demande du collège ;

- apporter une contribution financière au projet de rénovation du Centre Culturel et Sportif « Les Roseaux » de MARLENHEIM de 30% du cout d'opération établi à 1 739 000 € HT soit un montant de **521 700 €** pour la première phase opérationnelle de travaux.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	37 783 109,00 €	521 700,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège Grégoire de Tours de Marlenheim s'appuyant sur la rénovation centre culturel et sportif « Les Roseaux », porté par la Commune de Marlenheim ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Marlenheim, la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et le collège Grégoire de Tours , joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 521 700 € à la Commune de Marlenheim au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour la première phase opérationnelle de travaux,

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Marlenheim joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;

- approuve les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège de Marlenheim, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Marlenheim, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble et le collège Grégoire de Tours, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY